

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° 06/2025

OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS				
<i>Nomenclature :</i>	<i>7.1.2 Décisions budgétaires</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	13	13			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Ginetta ANZIL				

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} avril, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Carole CHOQUET, Nadège VALENTI, Adrien FONTAINE, Jeanne GAZEAU, Nicolas BERGER et Ginetta ANZIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Laetitia GLORIAU	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique CIVRAY
Madame Sandrine BELIN	a donné pouvoir à	Madame Sodia PHILIPPEAU
Monsieur Maurice MICAULT	a donné pouvoir à	Monsieur José ANTONIO

Absents excusés :

Néant.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 3

PRESENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 21 mars 2025

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil d'Administration après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant les résultats suivants à la clôture du compte administratif 2024 du budget CCAS :

Fonctionnement	+ 31 407,62 €
Investissement	+ 2 392,79 €

Considérant la proposition suivante d'affectation des résultats :

- reporter le solde d'exécution de la section d'investissement comme suit :
2 392,79 € en recettes d'investissement au compte 001 (excédent reporté)
- affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
31 407,62 € en recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **affecte les résultats comme proposé ci-dessus.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 1^{er} avril 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,


Pierre GUIBLIN



Le secrétaire de séance,

Ginetta ANZIL



Date de publication : 02/04/2025

Mode de publication : mise en ligne.